

Les conditions d'inscription

L'inscription : votre demande est enregistrée dès réception de :

- 1 - Votre feuille d'inscription dûment remplie avec photo.**
- 2 - Le versement de 200€ d'arrhes (les mandats cash ne sont pas acceptés).**
- 3 - Si vous êtes pris en charge, l'attestation de prise en charge financière de votre organisme financeur.**
- 4 - La photocopie de vos stages théoriques et pratiques pour l'approfondissement BAFA ou le perfectionnement BAFD.**
- 5 - Le BAFA ou la dispense du stagiaire pour les sessions BAFD.**

N'oubliez pas de vous inscrire sur
www.jeunes.gouv.fr/bafa-bafd
et de nous fournir votre numéro d'inscription !

Prix des stages :

Ils comprennent l'hébergement, la pension complète sur le centre, les frais pédagogiques, les adhésions. Pour les stages en externat, le tarif comprend les repas du midi, les frais pédagogiques et les adhésions. Le transport n'est pas compris dans les tarifs. Le stagiaire organise lui-même son transport, sauf pour certains stages, où il est proposé moyennant supplément. En cas de maladie pendant le stage, les frais occasionnés sont à la charge du stagiaire.

Aides à la formation :

Afin de connaître les aides existantes sur votre département, vous pouvez contacter le Service départemental à la jeunesse, à l'engagement, et aux sports, le Conseil départemental, la CAF, votre Comité d'Entreprise, votre commune, etc. Certains organismes avec qui nous sommes en partenariat proposent des aides, bourses à la formation. Nous contacter.

La totalité du solde doit être fournie et encaissée 15 jours avant le début du stage.

Convocation :

Une semaine avant le stage, un mail vous parviendra vous indiquant les conditions de déroulement, ainsi que le lieu de rendez-vous. Consultez régulièrement votre messagerie. Un stage pouvant être annulé par manque de participants, tout sera mis en oeuvre pour vous proposer un autre stage.

Annulation d'un stage par le stagiaire : 200 € seront retenus avec la possibilité de reporter 100 € pour une inscription sur un autre stage organisé par la Ligue de l'enseignement Ile-de-France.

Annulation 8 jours avant le stage ou absence le jour du stage : le montant total du stage sera dû à la Ligue de l'enseignement, quelles que soient les raisons (abandon, maladie, hospitalisation...).